

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... ~~EMMENTE~~ CALIGÉ PIERRE
 Nombre de secouristes 4
 Hôpital le plus proche CORTE
 Nombre d'ambulance(s) 2
 Temps de trajet (en min) 15 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site circuit de motocross de vergaggi
 Adresse RT 50
Caractéristiques :
 Longueur du circuit 1530 m
 Largeur minimum de la piste 5 m
 Largeur de la grille 32 m
 Longueur de la ligne droite de départ 60 m
 Nombre d'OCP* 11
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : 42
 En manche : 42

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : 0
 En manche : 0

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO CLUB
 DATE: 14/08/2023
MOTO CLUB CORTENAIS
 Les chânes verts Galeazzi
 20250 CORTE
 Tél. 06 19 56 15 20
 mccortenaiss@orange.fr

VISA DE LA LIGUE
 DATE: 25/08/2023
 Par le Président LMRC
 Mr Jean-Mathieu Bédalini
 1er Vice Président LMRC

VISA DE LA FFM
 DATE: 28/08/2023
 NUMÉRO: 23/0786
